

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 25 JUIN 2025

Date de la convocation : 17/06/2025

Date d'affichage : 17/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 20 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

Présents : G Carré, S. Lelièvre, F. Bodinier, T. Berthel, J. Chevallier, V. Massot, D. Paillard, F. Daviau, B. Cronier, C. Ravé, P. Coquin, JF Guittier, P. Bertin, A. Crétois, L. Bourgoïn, J. Besnard, C. Mellier, ML. Monnier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

B. Cronier -procuration à S. Lelièvre
F. Daviau- procuration à T. Berthel

Nombre de conseillers :	18
Présents :	16
Votants :	16

Secrétaire de séance : Valérie MASSOT

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2025

Ordre du jour :

- 1- Travaux sur réseau AEP- choix du maître d'oeuvre
 - 2- Station d'épuration : extension et réhabilitation de la filière boues
 - 3- Création d'un poste d'adjoint d'animation
 - 4- Point sur les mouvements de personnel : création de CDD
 - 5- Lotissement Antarès- avenant au marché
 - 6- Lotissement La Guyardière- avenant au marché
 - 7- Ajout : Budget assainissement : durée d'amortissement et DM n°2
- Questions et Informations diverses : validation de devis

TRAVAUX SUR RESEAU AEP – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

DCM 2025-06-01

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités, le département a réalisé pour notre compte une consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure de marché négocié.

3 entreprises ont été consultées :

- SOGETI ;
- OCEAM INGENIERIE ;
- M EAU CONSEIL.

A l'issue de l'analyse des candidatures, il est proposé de retenir l'offre de la société OCEAM INGENIERIE pour un montant de 6135,00 € HT.

Vote : Unanimité POUR

STATION D'EPURATION : EXTENSION ET REHABILITATION DE LA FILIERE BOUES
DCM 2025-06-02

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux d'extension et de réhabilitation de la station d'épuration et demande à l'assemblée l'autorisation de lancer l'étude sur cette base auprès de l'Agence Technique Départementale de l'Eau 53.

Opération	Coût estimatif (€HT)	Aides CD53 (30%)	Aides AELB (35%)	Reste à charge commune €HT
<u>Extension/ réhabilitation de la filière boues</u>				
4 casiers supplémentaires ou silo de stockage de boues liquides	400 000 €	120 000 €	140 000 €	140 000 €
Remplacement des 2 surpresseurs / aérateurs	37 500 €		- €	37 500 €
Remplacement de l'automate/ IHM / télégestion	42 500 €		- €	42 500 €
Equipement en métrologie du point de surverse PR Déchetterie	15 000 €	4 500 €	5 250 €	5 250 €
Coût total	495 000 €	124 500 €	145 250 €	225 250 €

Vote : unanimité POUR

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION **DCM 2025-06-03**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8,
Vu les crédits budgétaires,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de service,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2025

Vote : unanimité POUR

POINT SUR LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL –CREATION DE CDD **DCM 2025-06-04**

Vu l'article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un contractuel,

Considérant les congés de maladie, de longue durée et la demande de disponibilité de fonctionnaires titulaires placés auprès des services scolaire, périscolaire, et extrascolaire,

Considérant les nécessités du service,

Le Maire propose à l'assemblée la création des contrats à durée déterminée suivants :

- CDD de 30/35^{ème} ;
- CDD de 24/35^{ème} ;
- CDD de 27/35^{ème} ;
- CDD de 28/35^{ème} ;

La durée des contrats est fixée du 28 août 2025 au 31 août 2026.

Vote : unanimité POUR

LOTISSEMENT ANTARES- AVENANT AU MARCHÉ

Faute d'éléments, report de la question à une prochaine séance

LOTISSEMENT DE LA GUYARDIERE- AVENANT AU MARCHÉ

DCM 2025-06-05

Le lot n°1 du marché de viabilisation du lotissement de la Guyardière a été notifié au titulaire, l'entreprise CHAPRON, le 3 septembre 2019, pour un montant de 382 063.15 € HT.

Compte de tenu de la crise COVID et de la conjoncture économique, l'ensemble des lots n'est toujours pas vendu.

Cependant, conformément aux termes de l'arrêté de lotir, il convient de réaliser la phase de viabilisation définitive du lotissement.

Or, depuis 2019, les prix des matériaux et fournitures ont fortement augmenté et il est nécessaire de conclure un avenant au marché initial. S'agissant d'un marché de travaux, l'augmentation ne peut être supérieur à 15% du marché initial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à l'augmentation du montant du marché dans la limite autorisée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise CHAPRON.

BUDGET ASSAINISSEMENT – FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT ET DM N°2

DCM 2025-06-06

Dans l'optique d'un éventuel transfert de compétence, la Trésorerie nous demande d'amortir les études et biens figurant dans l'inventaire.

A cet effet, il convient de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des études non suivies de travaux et de procéder à la décision modificative suivante :

<i>FOCNTIONNEMENT DEPENSES</i>		
CHAP 042- OPERATION D'ORDRE	Article 6811 Dotations aux amortissements	+ 10 500 €
CHAP 011- CHARGES GENERALES	Article 6061 Fournitures Article 6135 Locations mobilières	- 4 000 € - 6 500 €

Vote : unanimité POUR

D.I.A

DIA 2025-006 : 9 RUE SPICA : Renonciation
DIA 2025-007 : 10 RUE DES PLEIADES : Renonciation
DIA 2025-008 : 68 RUE CASSIOPEE : Renonciation

TRAVAUX- VOIRIE - MATERIELS: APPROBATION DE DEVIS
DCM 2025-06-07

Mme Sylvie LELIEVRE, adjointe au Maire, réalise le compte-rendu de la commission « Bâtiments-Voirie-Environnement » et demande à l'assemblée de valider les offres de l'entreprise BMTP pour les travaux suivants :

- Réhabilitation du parking de l'Ecole : 33 786 € TTC
- Réfection du virage des Landes : 20 750,40 € TTC
- Aménagement de la rue Fontaine Saint Georges : 16 883 € TTC
- Réfection et création allées au cimetière : 20 196 € TTC

Les membres de la commission soumettent également à l'assemblée le devis d'acquisition d'un télescopique avec un godet neuf. Ce choix semble correspondre aux besoins des agents du service technique.

Le montant de cet achat prévu au budget s'élève à 42 700 €.

Vote : unanimité POUR

Fin de la SEANCE à 23h40

Le Maire,

Guillaume CARRE